

Compte Rendu de la CAPN n°1 du 5 -septembre 2017

La CAP est présidée par Antoine MAGNANT, Chef de Service RH.

Le président ouvre la séance et précise en introduction les caractéristiques principales de cette CAP.

- Cette CAP comprend un important mouvement de directeurs puisqu'1/4 des directions changent de directeurs.
- Il y a la nomination de 10 nouveaux AGFIP auxquels s'ajoutent les 5 de la précédente CAP soit au total 15 promotions AGFIP pour 2017 ce qui est conforme à la cible GPEEC (pour mémoire 11 en 2016 et 13 en 2015).
- Compte tenu des vacances déjà identifiées pour 2018, la cible GPEEC pour les promotions AGFIP est favorablement orientée aussi pour 2018.
- En ce qui concerne l'accès à la 1ère classe, le projet comprend 2 promotions, 2 intégrations de détachés, 1 chef de service de centrale et 1 tour extérieur.

NOTRE COMMENTAIRE

Nous constatons que les AGFIP en détachement sont très vite intégrés en 1ère classe : les 2 "intégrés" dans ce mouvement avaient été détachés en 2014 !! la situation est tout de même plus favorable que les AGFIP N qui passent 1ère classe en général au bout de 8 ou 10 ans !!!!

- Pour la classe exceptionnelle, 3 promotions en 2017, elles continueront en 2018 car certains "quotas" devraient se désaturer. La classe exceptionnelle n'est pas seulement réservée aux énarques.
- Avant cette CAP, 18 directeurs étaient en poste depuis plus de 5 ans; après cette CAP il n'en reste plus que 7, grâce notamment au mouvement dans les DIRCOFI.
- Le taux de féminisation progresse de 19 à 21%.
- Suppression nette de 9 postes AGFIP (10 suppressions dont celle du RRPIE d'Orléans mais création d'un poste du fait de la scission de la DRESG).
- Il reste encore des "surnombres" AGFIP dans 11 directions par rapport à la cible TAGERFIP.
- Tous les lauréats de la dernière sélection AFIP ont obtenu un poste.
- A l'issue de cette CAP, il y a un poste vacant d'AFIP dans le département du Gard pour lesquels un appel à candidature sera effectué ou bien fera l'objet d'une affectation des nouveaux lauréats AFIP 2018. Il n'est pas prévu de dispositif 2ème chance AFIP pour ce département à ce stade.

A MAGNANT revient aussi sur le calendrier tendu de cette CAP avec une validation du projet de mouvement par le Ministre le 31/08 à 18h. Il indique qu'il n'a pas été facile de concilier les souhaits des uns et des autres en tenant compte de la bonne durée sur un poste et d'assurer une diversité de carrière.

Un important mouvement a été réalisé pour les DIRCOFI en mixant les profils des entrants: promotion AGFIP, 2ème poste de directeur.

A MAGNANT évoque un groupe de travail sur la carrière de directeur pour lequel une lettre d'invitation des membres est actuellement à la signature du DG. Ce groupe de travail doit être pilotable, représentatif et paritaire. Par conséquent ce GT ne comportera pas forcément l'ensemble des élus de cette CAP mais sera composé aussi de non élus, de directeurs et adjoints, d'hommes et de femmes.

NOTRE COMMENTAIRE

**La DG vient désormais d'adopter une pratique nouvelle : des GT sans les représentants du personnel !! nous avons manifesté notre désapprobation sur la méthode !
Nous espérons tout de même que la DG aura un débat avec les OS avant toute mise en oeuvre de réforme !!**

A titre liminaire, le SNCDFIP a souligné dans sa DL plusieurs points d'insatisfaction, les attentes nombreuses du corps et son regret concernant le caractère étroit des promotions AGFIP CN, AGFIP1C et AGFIPCE tout en demandant de l'information sur PPCR et sur les offres de mobilité externes (voir DL en PJ).

En réponse à la DL du SNCDFIP , le Président a apporté les réponses suivantes:

- PPCR: le décret n'est pas promulgué et le gouvernement ne s'est pas engagé sur un calendrier de publication des décrets. Le chef de cabinet du Ministre de la fonction publique a indiqué "PPCR, ce qui coûte cher et dont personne ne veut". Il évoque un échec collectif car trop de temps a été perdu collectivement (notamment avec les querelles de chapelles sur les points d'indice).
- Territoire de Belfort: il s'agit bien de la nomination d'un AFIP en tant que DDFIP intérimaire; la question se pose de nommer un AGFIP dans ce département. D'ailleurs pour lui il y a moins de Préfets que d'AGFIP. A la question de savoir si ce schéma sera reproduit et sur quels critères, le Président indique que la direction générale va d'abord observer comment cela se passe dans le territoire de Belfort notamment dans les relations avec l'extérieur . Il n'y aura pas d'effet d'aubaine pour l'AFIP en place pour passer AGFIP sur sa chaise.
- Promotion AFIP en AGFIP, examen des tableaux: TA DDEP2007 IP93 touche à sa fin, TA DDEP2008 IP94 est toujours en cours d'examen, TA DDEP2009 IP95 est ouvert.
- Accès à AGFIP1C: il faut exercer une 2ème fonction de directeur pour être 1ère classe mais ce n'est pas automatique, intuitu personae.
- La direction générale n'est pas liée par les desiderata par les cadres et peut leur proposer autre chose mais il n'y a aucune mutation contre le gré du cadre à ce jour.
- Agents comptables: il y a des difficultés à trouver des candidats au niveau technique et "finançables" par l'ordonnateur.
- CBCM: pas de candidature présentée retenue par la direction du budget à ce jour.
- Mobilité externe: la direction générale vient de recevoir une liste de postes proposés par le Ministère de la Défense à tous les niveaux de grades; un accord de principe a aussi été réalisé avec l'Intérieur pour des échanges croisés AGFIP/Préfet et AFIP/Sous préfet.

A MAGNANT a évoqué la revue des cadres que réalise en ce moment RH dans chaque délégation. Elle se déroule en trois points:

- entre RH et le délégué, revue des directeurs de l'interrégion et vivier pour les directions spécialisées

- chaque directeur parle de son équipe d'encadrement AGFIP/AFIP

- les directeurs répercutent aux cadres, ce qui a été dit à leur sujet, .

Il indique que la durée - MAXIMALE de séjour d'un directeur sur un poste est selon lui un

quinquennat non renouvelable

La direction générale souhaite aussi faire un rappel des règles de déontologie à tous les jeunes retraités en matière d'exercice d'activités rémunérées.

La prochaine CAPN devrait se tenir en janvier 2018.

Après avoir évoqué des situations très précises de collègues qui l'ont souhaité, le SNCDFIP a voté POUR les intégrations - le tableau d'avancement AGFIPCN, les mutations AGFIP CE et AGFIP1C, S'EST ABSTENU pour les tableaux d'avancement au grade d'AGFIP CE et AGFIP1C et a voté CONTRE les mutations AGFIP CN et AFIP (compte tenu de la situation du Territoire de Belfort).

Le SNCDFIP était représenté par Françoise NOITON, Guylaine ASSOULINE et Sylvie SIRE.
